



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES
Séance du 11 juin 2025**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	11
En exercice	8
Nombre de présents	6
Excusés	3
Absent	2

Date de convocation : L'an deux mille vingt-cinq,
6 juin 2025 le onze juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

Date d'affichage :
18 juin 2025

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY – Magali BONNEFOY – Émilie CAZAUX - Florence SORAT – Marc BÉDÉ –Valérie DUPUY

Excusés : Maritza PERDRIEL, Patrick BOURGEOIS, Caroline PERETTI

Procurations : Patrick BOURGEOIS a donné procuration à Fabrice CREPY, Caroline PERETTI a donné procuration à Emilie CAZAUX

Absents : Stéphane-Jean DUPHLOUX, Stéphan POURCET

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 6 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

I – DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-25- OBJET : Demande de subvention auprès du conseil départemental et de l'Etat pour l'aménagement d'une cour oasis

Dans le cadre du projet de travaux de l'aménagement d'une cour oasis, la commune sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ainsi que de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le montant global des travaux est estimé à 23 374.00 € HT soit 28 048.80 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les montants présentés par monsieur le Maire concernant l'aménagement d'une cour oasis.
- D'autoriser Monsieur le Maire à constituer un dossier de demande de subvention auprès du département de la Haute-Garonne et de l'Etat.

N° 2025-26- OBJET : Demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'acquisition d'une bibliothèque

Dans le cadre du projet de travaux de l'aménagement d'une cour oasis, la commune sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne afin d'acquérir une bibliothèque pour le groupe scolaire.

Le montant global des travaux est estimé à 5 524.00 € HT soit 6 628.80 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les montants présentés par monsieur le Maire concernant l'acquisition d'une bibliothèque.
- D'autoriser Monsieur le Maire à constituer un dossier de demande de subvention auprès du département de la Haute-Garonne.

N° 2025-27- OBJET : Demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'équipement de la salle polyvalente

Dans le cadre du projet d'équipement de la salle polyvalente, la commune sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le montant global des équipements est estimé à 27 646.68 € HT soit 32 827.98 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les montants présentés par monsieur le Maire concernant les équipements de la salle polyvalente.
- D'autoriser Monsieur le Maire à constituer un dossier de demande de subvention auprès du département de la Haute-Garonne.

N° 2025-28 - OBJET : Avenants au marché de travaux de rénovation de la salle des fêtes communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération 2025-19 du 11 avril 2025 prévoyant un 1^{er} avenant pour le lot n°7 du marché de travaux de rénovations de la salle des fêtes communale qui a été attribué à l'entreprise AROTEC.

Monsieur CREPY informe le Conseil de la nécessité de signer un nouvel avenant pour ce lot afin de prévoir l'alimentation électrique d'un chauffe-eau pour la salle et des travaux relatifs à l'éclairage extérieur.

Le montant de ce second avenant **est de 3 653.90 € HT soit 4 384.68 € TTC**. Amenant le montant total du 7eme lot du marché à **57 218.22 HT et 68 661.86 € TTC** suite au 2nd avenant.

En parallèle, il est également nécessaire de prendre un avenant auprès de l'entreprise ANVOLIA, titulaire du 6eme lot du marché, afin de prévoir la fourniture et la pose du chauffe-eau. Le montant de ce premier avenant **est de 2 397.67 € HT soit 2 877.20 € TTC** ; amenant le montant total du 6eme lot du marché à **207 397.37 HT et 248 876.84 € TTC**.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider ces 2 avenants afin que les travaux relatifs au projet puissent continuer.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité :

Autorise monsieur le Maire à signer les 2 avenants présentés portant sur les lots 6 et 7 du marché de travaux de rénovation de la salle des fêtes communale.

N° 2025-29 - OBJET : Participation communale pour le branchement type C4 pour la salle des fêtes et la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 12 mars 2025 concernant le branchement type C4 pour la salle des fêtes et la mairie – référence : 2 BV 56, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Réalisation d'un branchement C4 de 114KVA depuis un coffret d'émergence réseau existant avec réalisation de travaux de terrassement connexes.
- Fourniture, pose et raccordement d'un module de raccordement de coupure 400A et de protection 200A dans le coffret d'émergence du réseau.
- Fourniture, pose et raccordement d'une armoire abri Tarif Jaune, équipée d'une platine de comptage.
- Non comprises la fourniture et la pose du disjoncteur associé.
- Non compris la liaison entre l'armoire Tarif Jaune et le local technique.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

Part SDEHG	4 939 € TTC
<u>Part restant à la charge de la commune (estimation)</u>	<u>1 669 € TTC</u>
TOTAL	6 608 € TTC

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Ces projets nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 65568 de la section fonctionnement du budget communal.

N° 2025-30- OBJET : Convention de servitude SDEHG Parcelle ZI 11

Dans le cadre du passage d'une ligne électrique aérienne, le SDEHG souhaite établir une convention avec la commune de Saint Pierre de Lages afin de disposer d'une servitude sur la parcelle suivante :

ZI 11.

Monsieur le Maire précise que les travaux effectués le sont dans le cadre d'une extension du réseau électrique de la commune. Les travaux effectués ont été étudiés en amont pour une gêne visuelle minimale. Il est demandé au conseil d'autoriser monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de servitude élaborée par le SDEGH.

II - SUJETS SOUMIS A DISCUSSION

- **Vol du câble le long de la RD1**

Plusieurs devis ont été demandés au SDEGH pour une remise en état de 72 lampadaires hors services impactant 4 zones : Collège Les Roussillous, giratoire Montplaisir, piétonnier sortie Albigots, piétonnier entre Montplaisir et le Collège. Des devis, pour tester les réseaux souterrains, ont été réalisés sur les 4 zones touchées pour estimer l'état de détérioration de ces derniers pour un montant de 4 455 €.

Le coût des travaux de l'ensemble des 4 zones est estimé à 38 472,44 € TTC hors aléas liés aux dégradations du réseau sous-terrain.

Les élus prennent la décision de réaliser les travaux sans aiguillage sur 3 zones (Collège Les Roussillous, giratoire Montplaisir, piétonnier sortie Albigots). Pour la zone restante, le piétonnier entre Montplaisir et le Collège, un travail de réflexion est mené car le risque de dégâts est plus important sur cette zone. L'installation de mats solaires est à l'étude. Les élus rencontrent Monsieur Brizio, technicien du SDEGH, mardi 17 juin.

- **Fermeture d'une classe au sein du groupe scolaire**

Le DASEN a envoyé un courrier officiel informant de la fermeture d'une classe de maternelle faute d'effectifs pour la rentrée de septembre 2025. Il y aurait 101 enfants scolarisés à la rentrée à ce jour, or le seuil pour le maintien de la 5^{ème} classe est de 111.

- **Personnel Communal**

- **Départ à la retraite de l'agent en charge des espaces verts**

Un des agents a demandé son départ à la retraite. Ce dernier sera effectif au 5 décembre 2025. La mairie recherche un agent polyvalent. Toute personne intéressée peut rentrer en contact avec la mairie.

- **Départ à la retraite d'un agent administratif**

Le poste est à pourvoir pour janvier 2026 (tuilage de 3 mois). Toute personne intéressée peut rentrer en contact avec la mairie.

- **Remplacement cantinière**

Suite à un arrêt de 3 mois (septembre à décembre) de la cantinière, une nouvelle personne interviendra à la cantine. Les plats seront livrés et elle assurera uniquement le service.

- **Point avancement salle des fêtes et associations**

- **Point avancement**

Les aménagements intérieurs (placo, électricité, pose du doublage en briques de terre crue) sont en cours. Les travaux devraient s'achever fin juillet. Du 23 au 27 juin, les sondes géothermiques seront mises en place ce qui engendrera des perturbations de circulation devant l'école.

- **Règlement intérieur pour l'occupation des salles**

Un règlement est en cours de rédaction pour le prêt aux associations et la location aux habitants et extérieurs. Une délibération sera prise en juillet pour validation.

- **Prix en vue de la location**

Ils seront délibérés en conseil municipal. Les habitants bénéficieront d'un tarif préférentiel.

- **Choix du nom de la salle**

Le sondage est prolongé jusqu'au prochain Conseil Municipal afin de collecter davantage de propositions.

- **Communauté de communes – PLUi- Pacte financier et fiscal- Contrat local de santé**

Le 4 juillet toutes les communes de Terres du Lauragais sont appelées à faire un vote de principe pour accepter d'élaborer un PLUi qui sera rendu obligatoire en 2028. Le PLUi traduira les souhaits de développement et d'aménagement du territoire intercommunal. Il détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Une prospective sur les finances de TDL a été élaborée par un cabinet conseil avec un diagnostic du territoire et une analyse financière de toutes les communes.

- **Événements à venir**

- Fête de l'école du 13 juin 2025
- Fête de la musique du 21 juin 2025
- Ville à Joie le 27 juin 2025
- Bouge ta planète le 28 juin 2025

- **Sujets Divers**

- Le Tour de France passera sur notre commune le mercredi 16 juillet. Il circulera sur la route départementale D54a entre Lanta et Sainte Foy d'Aigrefeuille.
- Le recensement INSEE aura lieu en janvier et février 2026 et devra être réalisé par deux habitants de la commune avant les élections.

La séance est levée le mercredi 11 juin 2025 à 23h00.
La date du prochain conseil est fixée au mercredi 2 juillet 2025.

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal

N° 2025-25- OBJET : Demande de subvention auprès du conseil départemental et de l'Etat pour l'aménagement d'une cour oasis

N° 2025-26- OBJET : Demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'acquisition d'une bibliothèque

N°2025-27-OBJET : Demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'équipement de la salle polyvalente

N° 2025-28 - OBJET : Avenants au marché de travaux de rénovation de la salle des fêtes communale

N° 2025-29 - OBJET : Participation communale pour le branchement type C₄ pour la salle des fêtes et la mairie

N° 2025-30- OBJET : Convention de servitude SDEHG Parcelle ZI 11

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 ^{er} Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 ^{ème} Adjoint	
POURCET Stephan	Conseiller Municipal	Absent
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	Absent, procuration donnée à Fabrice CREPY
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	Absent
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	Absente, procuration donnée à Emilie CAZAUX
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	Absente